

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Soutien en faveur des associations œuvrant pour l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises.

Renouvellement de la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Salveterra et Suzanne Michaux.

M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 al I ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu la délibération n°2010-02-02 du Conseil communautaire du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;
Vu la délibération n°2013-04-17 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 relative au soutien de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en faveur des associations œuvrant pour l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises.
Vu les statuts des associations Suzanne Michaux et Salveterra ;
Vu l'avis favorable de la commission développement économique rendu le 5 novembre 2015.

-
- En matière de création d'entreprise, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) mène une politique d'accompagnement des porteurs de projets, de la genèse de leur idée jusqu'à l'essor de leur entreprise, en permettant pour certains leur développement au sein de la pépinière d'entreprises.

Dans ce cadre, la CAVGP soutient les associations locales Suzanne Michaux depuis 2007 et Salveterra depuis 2013. Leurs membres sont des bénévoles, anciens cadres dirigeants ou entrepreneurs. Leur mission consiste à conseiller en amont les porteurs de projets et à les accompagner individuellement afin de les aider à monter leur plan d'affaires.

Disposant de faibles budgets mais d'un réseau dynamique de bénévoles et reconnues par les partenaires institutionnels, ces deux associations favorisent la création de nombreuses entreprises chaque année sur le territoire de Versailles Grand Parc. Ainsi, sans le soutien financier de la communauté d'agglomération, elles seraient pénalisées dans la poursuite de leurs actions.

Pour mémoire, l'association Suzanne Michaux – Maison des créateurs d'entreprise qui a son siège social à Versailles apporte gratuitement des conseils et un appui aux créateurs d'entreprises ou d'activités. Elle a permis la création, sur Versailles Grand Parc, de 18 entreprises en 2013, 20 en 2014 et 14 au cours du premier semestre 2015. L'association Salveterra qui a son siège social à La Celle-Saint-Cloud aide et promeut gratuitement des initiatives permettant la création ou la sauvegarde d'emplois. Elle a permis l'accompagnement, depuis 2013, d'environ 100 personnes qui ont généré une vingtaine de créations d'entreprises sur Versailles Grand Parc.

Les deux conventions, objet de la présente délibération, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Versailles Grand Parc et les associations unissent leurs efforts, dans la perspective des objectifs définis en commun chaque année. Afin de tenir compte des résultats de chacune d'elles, il est proposé d'attribuer:

- une subvention de 200 € par entreprise créée. L'objectif prévisionnel pour l'année 2016 est fixé à 20 nouvelles entreprises créées par Suzanne Michaux et 12 pour Salveterra ;
- un appui à la formation des bénévoles, dans le souci d'accompagner leur qualification, à hauteur de 200 € par bénévole formé et adhérent à l'association. Cette subvention peut aussi être utilisée pour payer des formateurs externes, financer l'entrée de salons professionnels ou prendre en charge les frais de mission des bénévoles. L'objectif prévisionnel pour l'année 2016 est fixé à 5 formations de bénévoles pour Suzanne Michaux et 3 pour Salveterra. L'attribution des subventions est plafonnée à une enveloppe globale annuelle de 5 000 € pour Suzanne Michaux et de 3 000 € pour Salveterra.

D'autre part, la CAVGP proposera régulièrement aux associations de participer à des actions liées à la création d'entreprises sur son territoire.

En contrepartie, chaque association devra justifier de l'accompagnement réalisé, notamment en présentant un compte rendu de l'exécution de ces actions.

Les présentes conventions sont conclues pour une durée de 3 ans. Elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'adoption de ces conventions d'objectifs et de moyens.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes des conventions d'objectifs et de moyens entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Suzanne Michaux - Maison des créateurs d'entreprise et Salveterra, conclues pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.*
Dans ce cadre, la CAVGP s'engage à attribuer les aides financières suivantes :
 - *une subvention de 200 € par entreprise créée. L'objectif prévisionnel pour l'année 2016 est fixé à 20 nouvelles entreprises créées par Suzanne Michaux et 12 pour Salveterra ;*
 - *un appui à la formation des bénévoles, dans le souci d'accompagner leur qualification, à hauteur de 200 € par bénévole formé et adhérent à l'association. Cette subvention peut aussi être utilisée pour payer des formateurs externes, financer l'entrée de salons professionnels ou prendre en charge les frais de mission des bénévoles. L'objectif prévisionnel pour l'année 2016 est fixé à 5 formations de bénévoles pour Suzanne Michaux et 3 pour Salveterra ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions précitées ainsi que tous documents y afférent ;*
- 3) *d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2016 et suivants de la communauté d'agglomération, chapitre 65 : « autres charges de gestion », 6574 : « subvention aux organismes de droit privé », fonction 90 : « interventions économiques ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages
exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni).*

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_07

Résumé de l'acte : Soutien en faveur des associations oeuvrant pour l'accompagnement des porteur...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015_12_07-DE

Pièces jointes :

2015-12-07 - associations Salveterra et Suzanne Michaux.pdf

ANNEXE 2015-12-07 - Suzanne Michaux.pdf

ANNEXE 2015-12-07 - Salveterra.pdf

Historique :

10/12/2015 14:13:24	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:15:25	En cours de transmission	
10/12/2015 14:17:04	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:37	Accusé de réception reçu	